

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les vaincra-t-on ? C'est possible, mais avec beaucoup d'efforts encore. Le canal de Suez a été lui aussi (sans parler de Panama), en butte à l'objection. Maintenant qu'il existe, tout le monde est d'accord pour dire que s'il n'existait pas, il faudrait le créer. — à part les Ethiopiens ! Outre qu'à l'instar du Suez, le tunnel sous la Manche, soit ferroviaire, soit routier, soit ferroviaire et routier, se recommanderait comme entreprise financière.

Reste à savoir, toutefois, si le moment est bien choisi pour une nouvelle campagne en faveur du tunnel, dans l'état d'incertitude où, actuellement, se débat le monde. Le principal argument en faveur d'une solution immédiate serait d'ordre militaire. Certes, le tunnel, eût-il été ouvert en 1914, aurait prouvé son utilité. Le maréchal Foch aurait même dit une fois : « Si le tunnel avait été percé en 1914, il aurait empêché la guerre. » Et une autre fois : « Le tunnel aurait raccourci la guerre de deux ans. » Le maréchal French, lui, a écrit dans ses mémoires : « Si nous avions eu le tunnel, mon devoir, après la bataille de Mons, aurait été d'en protéger l'entrée. » En somme, le tunnel aurait changé la stratégie au cours de la Grande Guerre et la bataille de la Marne n'aurait peut-être pas eu lieu. Son existence modifierait les données acceptées dans tout conflit éventuel. Mais il ne faut pas oublier qu'avec la puissance des nouveaux explosifs et le développement de l'aviation, les entrées française et anglaise de cet ouvrage d'art, qui aurait sans doute joui d'une immunité assez grande en 1914, seraient soumises de nos jours à des bombardements intenses qui en rendraient l'utilisation bien difficile et problématique et qu'il faudrait même admettre que des charges ou des mines, dirigées en plein « channel », sur un tube fragile passant même à 100 mètres ou davantage au-dessous du niveau de la mer, pourraient provoquer des ruptures ou des ébranlements qui aboutiraient à une véritable interception. L'intérêt qu'aurait l'ennemi à vouloir supprimer ce couloir de communication entre la France et l'Angleterre l'inciterait à user de tous les moyens pour le mettre hors d'usage. Et s'il y arrivait, certaines des lignes maritimes anglaises desservant la France ayant été abolies par le tunnel, notre pays ne recevrait que plus difficilement les approvisionnements désirés.

Enfin, nous avons raisonné jusqu'à présent comme si la France et l'Angleterre étaient indissolublement liées. C'est une hypothèse qui fait honneur à nos deux pays. C'est autant dire, une certitude. Mais supposez, par impossible, que France et Angleterre se dressent un jour l'une contre l'autre. S'il y a des Français qui ont oublié la guerre de Cent ans et qui ne craignent d'aucune manière une invasion anglaise, il y a encore quelques Anglais qui rappellent le camp de Boulogne et les vastes préparatifs de Napoléon, deux ans juste avant la visite que lui avait rendue Charles James Fox. Allez ?

Le percement du tunnel, pour toutes ces raisons britanniques, n'est donc à envisager que pour le jour où l'opinion publique anglaise, — qui est bon compte, par la force des choses, perdu un peu plus de son insularité. Mais je doute que le gouvernement français, sur les pressantes instances de M. Marcel Boucher, auxquelles il faut du reste applaudir parce qu'elle précèdent de notre intérêt national, puisse se montrer assez persévérant auprès de M. Neville Chamberlain et de son propre gouvernement, c'est-à-dire, en fin de compte, près de l'opinion publique anglaise, pour arriver à un résultat immédiat, lequel, en tout état de cause, se traduirait par des travaux devant durer quatre ou cinq ans.

J. D.

Après le tremblement de terre au Chili

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Aguirre a ajouté que tous les étrangers qui profiteraient de la situation pour augmenter les prix des denrées seraient expulsés et que les nationaux qui se rendraient coupables du même délit, seraient sévèrement punis. Afin d'éviter la spéculation, le ministre du travail a fixé le prix des denrées alimentaires dans les régions sinistrées et a placé les territoires sous la juridiction militaire.

Deux trains venant d'Argentine, ont apporté des aliments et des médicaments. L'essence manquant à Concepcion, l'ambassade d'Argentine a offert du carburant pour les avions.

Le ministre des Affaires étrangères a, d'autre part, reçu du gouvernement de Costa-Rica, un télégramme annonçant que trois jours de deuil seraient décrétés dans ce pays.

La Colombie célébrera aussi un « jour du Chili ».

La république de Panama enverra deux avions portant du secours.

Le Japon a offert l'envoi d'aliments. Les municipalités de Buenos-Aires et de Mendoza ont voté l'envoi d'un fonds de secours pour les sinistrés.

Un congrès se tient à Paris pour l'égalité des allocations familiales

LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 28 janvier. — Les ministres se sont réunis, samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. A l'issue du Conseil, le communiqué suivant a été publié :

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure. Il a, d'autre part, avec M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, mis le Conseil au courant des dispositions prises par le gouvernement français à la frontière d'Espagne pour concilier les obligations de sécurité de la France avec ses devoirs d'humanité.

Deux décrets sur la réorganisation administrative

M. Paul Reynaud a soumis à la signature du président de la République, sur la proposition du Comité de réorganisation administrative :

1° Un décret réduisant de 200 millions les crédits affectés aux réseaux routiers ;

2° Un décret relatif aux dépenses des collectivités locales.

Le ministre des Finances a indiqué, en outre, au Conseil, les résultats de la politique du gouvernement en matière monétaire, financière et économique.

La célébration du cent cinquantième anniversaire de la Révolution et la participation aux jeux olympiques de 1940

M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, a fait approuver par le Conseil, le projet de loi sur la célébration du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française et le projet de loi sur la participation de la France aux Jeux olympiques de 1940, à Helsinki. Ces deux projets seront déposés, mardi, sur le bureau de la Chambre.

L'exposé de M. Paul Reynaud

Le Conseil des ministres a été, en fait, consacré en majeure partie à l'exposé de M. Paul Reynaud de la situation financière, monétaire et économique, ainsi que des projets d'économie.

L'exposé de M. Bonnet

Dans son exposé de la situation extérieure, le ministre des Affaires étrangères a mis surtout ses collègues au courant de l'impression produite à l'étranger par son discours de jeudi à la Chambre, ainsi que par celui du président du Conseil. Cette impression a été particulièrement bonne à Londres, à Washington et elle a été favorable à Varsovie et à Berlin.

M. Georges Bonnet a remercié, notamment, le président du Conseil du passage de son discours relatif à la valeur de l'armée italienne et aux services rendus par elle pendant la guerre. Les articles d'extrême gauche ironiques parus dans certains journaux français avaient, en effet, au témoignage de observateurs français en Italie, produit un effet des plus regrettables, entraînant un retournement presque complet de l'opinion italienne à l'égard de la France.

Des mesures ont été décidées en ce qui concerne les réfugiés espagnols

Le Conseil a examiné aussi le problème des réfugiés. D'après les dernières informations parvenues de la frontière franco-espagnole, la situation se compliquait de plus en plus. L'ancien front gouvernemental semble désorganisé de plus en plus. Les routes menant du territoire espagnol à la frontière, sont encombrées de réfugiés annonçant l'arrivée prochaine à la frontière de quantités massives de non combattants.

Un certain nombre de mesures ont été arrêtées et M. G. Bonnet demeurera en contact avec M. Albert Sarraut, pour suivre l'évolution de la situation et prendre toutes décisions pour y faire face.

On croit savoir que des appels ont été adressés au général Franco par le Souverain Pontific et par un certain nombre d'autres personnalités éminentes pour lui demander d'user de clémence et de faire une déclaration qui permettrait à la population civile réfugiée en France de regagner l'Espagne.

Quant aux combattants qui passeraient la frontière française, ils seront désarmés. Ceux qui en expriment le désir pourront regagner le territoire national. En ce qui concerne les autres, une décision sera prise ultérieurement quant à leur sort.

Les collectivités locales ne pourront plus allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux des fonctionnaires de l'Etat

Les décisions prises en Conseil des ministres concernant les dépenses des collectivités locales ont pour objet de réduire le volume des budgets départementaux et communaux. Il serait, désormais, interdit aux collectivités locales d'allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux que percevaient les fonctionnaires de l'Etat. Usagers d'emplois analogues ou possédant des titres équivalents.

Les collectivités locales ne pourront plus allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux des fonctionnaires de l'Etat

Les décisions prises en Conseil des ministres concernant les dépenses des collectivités locales ont pour objet de réduire le volume des budgets départementaux et communaux. Il serait, désormais, interdit aux collectivités locales d'allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux que percevaient les fonctionnaires de l'Etat. Usagers d'emplois analogues ou possédant des titres équivalents.

Le reste convaincu qu'il n'existe aucun conflit qui ne puisse être résolu sans recours à la guerre

Mais je ne puis pas croire qu'on songe à un tel défi. Les conséquences d'une guerre pour tous les pays seraient si graves qu'aucun gouvernement, qui prend à cœur les intérêts de son peuple, ne s'y résoudrait à la légère.

En outre, je reste convaincu qu'il n'existe aucun conflit, si sérieux soit-il, qui ne puisse être résolu sans recours à la guerre, par voie de consultation et de négociation, ainsi qu'il est dit dans la déclaration que M. Hitler et moi-même avons signée à Munich.

Continuons à suivre le chemin de la paix et de la conciliation. Mais jusqu'à ce que nous puissions conclure un accord limitant les armements, continuons à rendre notre pays fort.

Les dirigeants locaux des syndicats cégétistes sont condamnés à de sévères peines de prison par le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 28 janvier. — Le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a prononcé les condamnations suivantes à l'égard de trente et un manifestants poursuivis à la suite des incidents du 30 novembre, pour violence, outrages et entraves à la liberté du travail : Robert Marchadier, secrétaire du syndicat des produits chimiques, dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Théodore Brivat, secrétaire du syndicat de l'alimentation, un an de prison ; Barbel, secrétaire du syndicat des garçons de café, et Flet, secrétaire adjoint de l'Union départementale des syndicats, huit mois de prison ; Périer, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats, six mois de prison.

D'autres peines de six mois, quatre mois et trois mois de prison ont été prononcées à l'égard de manifestants poursuivis à la suite des incidents du 30 novembre.

« Nous ne saurions oublier que bien qu'il faille être au moins deux pour faire la paix, il suffit d'un seul pour faire la guerre. »

« Aussi, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à conclure des accords précis

LA SITUATION INTERNATIONALE

La déclaration de M. Roosevelt au sujet des fournitures d'avions à la France est considérée aux Etats-Unis comme un témoignage de son désir de venir en aide aux démocrates

Washington, 28 janvier. — La déclaration de M. Roosevelt permettant à la France d'acheter de six cents à sept cents avions de guerre des derniers modèles aux Etats-Unis est interprétée dans tous les milieux comme un net témoignage de la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les démocrates.

M. Roosevelt estime que la coopération au programme de réarmement de la France est le moyen d'éviter des restrictions possibles de la loi de neutralité qui devrait être appliquée à la déclaration de guerre. Pour répondre par avance à la campagne des isolationnistes, l'administration fait ressortir que la France paie comptant, ce qui écarte les restrictions de la loi Johnson visant les Etats qui n'ont pas soldé leurs dettes de guerre.

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

La revue « Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Émile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit : « En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

Par ailleurs, un décret du 24 janvier 1939 a prévu que les retributions perçues par les ouvriers et employés en raison d'heures supplémentaires de travail exécutés, dans certaines conditions, de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu. Mais ce décret ne modifie pas les règles de perception de la contribution nationale de 2 % qui reste applicable aux salaires afférents aux heures supplémentaires.

« Une conférence à quatre » à propos de l'Espagne serait aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols », déclare le « Giornale d'Italia »

Rome, 28 janvier. — « Les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main ; l'Italie refuse, d'autre part, de prendre en considération l'idée d'une conférence à quatre sur l'Espagne » telles sont les idées principales qui jaillissent d'un article dans lequel le « Giornale » dénonce les répercussions en Grande-Bretagne et en France des récents événements espagnols.

Le journal affirme qu'une vague d'alarmisme s'est répandue sur ces deux pays tendant à créer la conviction qu'après la chute de Barcelone aurait sonné l'heure critique des revendications italiennes.

« Erreur fatale d'interprétation, dit-il, les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main. »

Elles sont fondées sur des états de fait précis et ont donc, tant qu'elles ne seront pas satisfaites, un caractère permanent étranger à tout autre événement européen quel qu'il soit.

« L'idée d'une conférence à quatre est un autre fruit de la confusion des esprits. L'Italie n'entend rien savoir d'une telle conférence, qui est aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols. »

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

LA SITUATION INTERNATIONALE

La déclaration de M. Roosevelt au sujet des fournitures d'avions à la France est considérée aux Etats-Unis comme un témoignage de son désir de venir en aide aux démocrates

Washington, 28 janvier. — La déclaration de M. Roosevelt permettant à la France d'acheter de six cents à sept cents avions de guerre des derniers modèles aux Etats-Unis est interprétée dans tous les milieux comme un net témoignage de la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les démocrates.

M. Roosevelt estime que la coopération au programme de réarmement de la France est le moyen d'éviter des restrictions possibles de la loi de neutralité qui devrait être appliquée à la déclaration de guerre. Pour répondre par avance à la campagne des isolationnistes, l'administration fait ressortir que la France paie comptant, ce qui écarte les restrictions de la loi Johnson visant les Etats qui n'ont pas soldé leurs dettes de guerre.

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

La revue « Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Émile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit : « En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

Par ailleurs, un décret du 24 janvier 1939 a prévu que les retributions perçues par les ouvriers et employés en raison d'heures supplémentaires de travail exécutés, dans certaines conditions, de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu. Mais ce décret ne modifie pas les règles de perception de la contribution nationale de 2 % qui reste applicable aux salaires afférents aux heures supplémentaires.

« Une conférence à quatre » à propos de l'Espagne serait aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols », déclare le « Giornale d'Italia »

Rome, 28 janvier. — « Les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main ; l'Italie refuse, d'autre part, de prendre en considération l'idée d'une conférence à quatre sur l'Espagne » telles sont les idées principales qui jaillissent d'un article dans lequel le « Giornale » dénonce les répercussions en Grande-Bretagne et en France des récents événements espagnols.

Le journal affirme qu'une vague d'alarmisme s'est répandue sur ces deux pays tendant à créer la conviction qu'après la chute de Barcelone aurait sonné l'heure critique des revendications italiennes.

« Erreur fatale d'interprétation, dit-il, les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main. »

Elles sont fondées sur des états de fait précis et ont donc, tant qu'elles ne seront pas satisfaites, un caractère permanent étranger à tout autre événement européen quel qu'il soit.

« L'idée d'une conférence à quatre est un autre fruit de la confusion des esprits. L'Italie n'entend rien savoir d'une telle conférence, qui est aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols. »

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

LA SITUATION INTERNATIONALE

La déclaration de M. Roosevelt au sujet des fournitures d'avions à la France est considérée aux Etats-Unis comme un témoignage de son désir de venir en aide aux démocrates

Washington, 28 janvier. — La déclaration de M. Roosevelt permettant à la France d'acheter de six cents à sept cents avions de guerre des derniers modèles aux Etats-Unis est interprétée dans tous les milieux comme un net témoignage de la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les démocrates.

M. Roosevelt estime que la coopération au programme de réarmement de la France est le moyen d'éviter des restrictions possibles de la loi de neutralité qui devrait être appliquée à la déclaration de guerre. Pour répondre par avance à la campagne des isolationnistes, l'administration fait ressortir que la France paie comptant, ce qui écarte les restrictions de la loi Johnson visant les Etats qui n'ont pas soldé leurs dettes de guerre.

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

La revue « Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Émile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit : « En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

Par ailleurs, un décret du 24 janvier 1939 a prévu que les retributions perçues par les ouvriers et employés en raison d'heures supplémentaires de travail exécutés, dans certaines conditions, de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu. Mais ce décret ne modifie pas les règles de perception de la contribution nationale de 2 % qui reste applicable aux salaires afférents aux heures supplémentaires.

« Une conférence à quatre » à propos de l'Espagne serait aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols », déclare le « Giornale d'Italia »

Rome, 28 janvier. — « Les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main ; l'Italie refuse, d'autre part, de prendre en considération l'idée d'une conférence à quatre sur l'Espagne » telles sont les idées principales qui jaillissent d'un article dans lequel le « Giornale » dénonce les répercussions en Grande-Bretagne et en France des récents événements espagnols.

Le journal affirme qu'une vague d'alarmisme s'est répandue sur ces deux pays tendant à créer la conviction qu'après la chute de Barcelone aurait sonné l'heure critique des revendications italiennes.

« Erreur fatale d'interprétation, dit-il, les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main. »

Elles sont fondées sur des états de fait précis et ont donc, tant qu'elles ne seront pas satisfaites, un caractère permanent étranger à tout autre événement européen quel qu'il soit.

« L'idée d'une conférence à quatre est un autre fruit de la confusion des esprits. L'Italie n'entend rien savoir d'une telle conférence, qui est aussi inutile qu'offensante pour les Espagnols. »

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

LA SITUATION INTERNATIONALE

La déclaration de M. Roosevelt au sujet des fournitures d'avions à la France est considérée aux Etats-Unis comme un témoignage de son désir de venir en aide aux démocrates

Washington, 28 janvier. — La déclaration de M. Roosevelt permettant à la France d'acheter de six cents à sept cents avions de guerre des derniers modèles aux Etats-Unis est interprétée dans tous les milieux comme un net témoignage de la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les démocrates.

M. Roosevelt estime que la coopération au programme de réarmement de la France est le moyen d'éviter des restrictions possibles de la loi de neutralité qui devrait être appliquée à la déclaration de guerre. Pour répondre par avance à la campagne des isolationnistes, l'administration fait ressortir que la France paie comptant, ce qui écarte les restrictions de la loi Johnson visant les Etats qui n'ont pas soldé leurs dettes de guerre.

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

La revue « Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Émile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit : « En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

</